Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_05-DE

**DÉPARTEMENT : MORBIHAN**
**ARRONDISSEMENT : PONTIVY**
**COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

**SEANCE du 10 octobre 2026**

Le jeudi huit octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

**Absents excusés et représentés** :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN

**Absents non excusés:** Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h44, pour la délibération n° 2026_10_08_02.

**5 - FINANCES : Projet d'enfouissement des réseaux à Saint-Gobrien – demande de subvention au titre du PST**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1111-5, L. 1111-10, L. 1111-11,

**Vu** la délibération du conseil départemental n° AD-2026-03-27-009 en date du 27 mars 2026 portant accompagnement des territoires et son annexe ;

**Vu** le courrier de M. le Président du conseil départemental notifiant le taux de solidarité départemental applicable à la commune de Saint-Servant, soit 30 % ;

**Vu** l'arrêté du ministre de la Culture n° MH-96_IMM_123 en date du 28 novembre 1996, portant classement parmi les monuments historiques de la chapelle Saint-Gobrien à Saint-Servant-sur-Oust (Morbihan) ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_05-DE

**Considérant** que la chapelle Saint-Gobrien est classée aux monuments historiques au vu de sa qualité patrimoniale et que l'ensemble du village de Saint-Gobrien présente un intérêt patrimonial important et est protégé au titre du périmètre des abords ;

**Considérant** que la présence désordonnée de réseaux aériens dans le village de Saint-Gobrien et particulièrement autour de la chapelle est de nature à porter atteinte à cet intérêt patrimonial ;

**Considérant** que l'enfouissement des réseaux du village de Saint-Gobrien permettrait une meilleure mise en valeur de la chapelle et de ses abords ;

**Considérant** que le département peut, à leur demande, contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ;

**Considérant** que toute collectivité territoriale maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet ;

**Considérant** que le département du Morbihan a réactivé le dispositif d'aide « Programme de solidarité territoriale (PST) » qui permet de financer des travaux d'aménagement public d'intérêt général ;

**Considérant** que les demandes d'aides doivent être déposées auprès des services du département avant le 15 octobre ;

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet d'enfouissement des réseaux du village de Saint-Gobrien ;

**APPROUVE** le plan de financement de la manière suivante :

| Projet | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Enfouissement des réseaux à Saint-Gobrien (programme à venir pour 2027) | 182 315 € | Subvention Morbihan Energie : 16 799 €<br>Subvention PST : 54 694,50 €<br>Autofinancement : 110 821,50 € |

**DÉCIDE** de solliciter auprès du conseil départemental une subvention à hauteur de 30 % des dépenses du projet, soit un montant de 54 694,50 €.

**CHARGE** Madame le Maire d'exécuter la présente délibération et l'**AUTORISE** à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**VOTE : Majorité**
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20261008-D_2026_10_08_05-DE

Pour extrait conforme,

| Le Maire | Le secrétaire de séance |
| --- | --- |
| Mme Maryannick LE DEVEHAT | Mme Chrystelle PERU |
| | |

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE